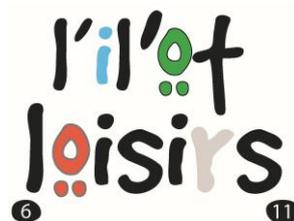


CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE



Pour la rentrée 2022, le **CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) reprend le :

Lundi 5 septembre 2022.

Votre enfant peut participer à ce dispositif qui lui permettra d'appréhender différemment le travail scolaire demandé par les instituteurs et de bénéficier d'activités culturelles et artistiques.

Cet accompagnement se déroulera sur **deux jours** de 16h30 à 18h00, présence obligatoire :

Les **mardis et jeudis** pour les classes de CE2, CM1 et CM2

Les **lundis et vendredis** pour les classes de CP, CE1.

Il se fera en trois temps :

- Un temps d'accueil et goûter (16h30-16h45)
- Un temps d'accompagnement aux devoirs (16h45-17h30) encadré par les bénévoles
- Un temps de rencontres et découvertes artistiques et culturelles (17h30-18h00)

Le tarif : gratuité de l'action.

Les parents s'engagent à :

- poser régulièrement des questions à leur enfant.
- regarder régulièrement son cahier du soir et à en vérifier la tenue et le contenu.
- à assister ou participer à une séance d'accompagnement à la scolarité.
- Assurer la présence de leur enfant à toutes les séances (prévenir en cas d'absence exceptionnelle).
- à participer aux réunions et soirées proposées.
- Avoir un échange avec les bénévoles présents auprès de leur enfant.

Le nombre de places étant limitées, veuillez vérifier l'inscription de votre enfant sur le tableau d'affichage à partir du lundi 29 août 2022.



Fiche d'inscription

(à retourner au centre de loisirs 6-11 ans)

Je soussigné _____

autorise mon enfant (NOM, Prénom, Classe) _____

né le _____ à participer au projet CLAS.

Adresse complète : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ - Mail : _____

J'autorise à photographier mon enfant oui non

21, avenue de l'Hôtel de Ville - 33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Tél : 05 56 30 84 13 - Fax : 05 56 30 20 48

mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr